



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2502

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2502 Autorisant des travaux de réaménagement de l'intersection constituée de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et la rue et le chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, de conception et d'accompagnement technique, de surveillance et autres études, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 18 février 2022;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 16 mai 2022.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 1^{er} juin 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate